
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 DECEMBRE 2007

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institut d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **mercredi 19 décembre 2007 à 8 h 30** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche Bernard, sous la Présidence de Monsieur Yvon MAHE.

ETAIENT PRESENTS :

- Mme Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan,
- M. Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan,
- M. Christian CANONNE, Conseiller Général de Loire-Atlantique,
- M. Yves DANIEL, Conseiller Général de Loire-Atlantique,
- M. Marcel HAMEL, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine,
- M. Dominique JULAUD, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine,
- M. Charles MOREAU, Conseiller Général de Loire-Atlantique,
- M. Jean THOMAS, Conseiller Général du Morbihan.

ETAIENT EXCUSES :

- M. Michel GAUTIER, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- M. Joël LABBE, Conseiller Général du Morbihan
- M. Gilbert MENARD, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

- M. Michel ALLANIC, Directeur I.A.V.
- M. Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur adjoint de l'I.A.V.,
- Mme Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

.../...

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 19 DECEMBRE 2007**

I - QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET DE PERSONNEL

2-Création d'emplois pour 2008

A - EMPLOIS NON PERMANENTS

Comme chaque année, le Conseil d'Administration est appelé à se prononcer sur la création ou le renouvellement, pour l'année 2008, d'emplois non-permanents, dans les conditions fixées par la loi du 26 janvier 1984.

1. UNITE « Exploitation Grands Ouvrages Hydrauliques et Voie d'Eau »

a) Barrage d'Arzal

L'exploitation normale du barrage nécessite depuis 2002, la présence permanente de 5 barragistes à temps complet, pour en assurer l'entretien et la gestion. Les jours fériés, congés annuels, repos compensateurs et récupérations, entraînent la nécessité de recruter un agent contractuel en période estivale, afin de répondre aux exigences minimums (2 agents à l'entretien - 1 à la gestion).

Il est donc proposé le renouvellement en 2008 de l'emploi suivant, à prendre en charge sur le Budget Principal de l'I.A.V. :

ASSISTANT BARRAGISTE CONTRACTUEL

Nature des fonctions	Exploitation et entretien du barrage
Niveau de recrutement	Catégorie C - Agent d'Entretien
Niveau de rémunération	Sur la base de l'indice minimum de la Fonction Publique Territoriale (Indice Brut 281) ramené, le cas échéant, à la journée ou à l'heure.
Période de recrutement	Juillet et Août 2008

Un agent de la DDE, chef-barragiste au barrage d'Arzal, fait valoir ses droits à la retraite à compter du 4 décembre 2007. Compte-tenu des congés capitalisés sur son compte épargne temps, il a quitté effectivement ses fonctions le 30 juin dernier.

Un courrier a été adressé le 31 mai à M. le Directeur Départemental de l'Equipement d'Ille et Vilaine, lui demandant d'indiquer pour le 20 juin, les modalités de son remplacement.

Aucune réponse n'est parvenue à ce jour et il faut donc envisager la mise en œuvre de dispositions transitoires pour garantir l'exploitation de l'ouvrage, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008.

.../...

En outre, que cette carence de l'Etat soit provisoire ou définitive, rappelons qu'en vertu de la clause de sauvegarde prévue au décret de transfert, l'Etat se verra contraint de compenser financièrement cette charge nouvelle pour l'I.A.V., à l'échéance du transfert aux collectivités.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration, de créer l'emploi non-permanent suivant :

AGENT D'EXPLOITATION DU BARRAGE	
Nature des fonctions	Assurer l'exploitation de l'écluse et du barrage d'Arzal à partir d'un superviseur Assurer la maintenance des ouvrages automatisés.
Niveau de recrutement	Agent de maîtrise territorial.
Niveau de rémunération	Grille indiciaire et régime indemnitaire du cadre d'emploi.
Période de recrutement	Du 1 ^{er} Janvier au 31 décembre 2008

L'exploitation normale du barrage durant la période estivale, du fait d'une nette augmentation de la navigation de plaisance en transit par le barrage, impose la présence d'un lamaneur, chargé de faciliter et accélérer les éclusages.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration le renouvellement en 2008 de l'emploi suivant, à prendre en charge sur le Budget Général de l'I.A.V. :

LAMANEUR CONTRACTUEL	
Nature des fonctions	Organisation et aide matérielle au placement des bateaux et à leurs entrées et sorties de l'écluse, travaux de petit entretien.
Niveau de recrutement	Catégorie C – Adjoint technique 2 ^{ème} Classe
Niveau de rémunération	Sur la base de l'indice Brut 333, ramené le cas échéant, à la journée ou à l'heure de vacation.
Période de recrutement	Tous les jours, du 1 ^{er} Mai au 30 septembre 2008 (5 jours par semaine).

b) Ecluse de Redon

L'exploitation normale de l'écluse nécessite la présence permanente d'un éclusier à temps complet, agent de l'Etat mis à disposition de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine.

Pour se faire, il est proposé au Conseil d'Administration de créer pour 2008 un emploi non permanent d'éclusier, à prendre en charge sur le Budget Annexe Concession de l'I.A.V., dans les conditions suivantes :

ASSISTANT ECLUSIER CONTRACTUEL	
Nature des fonctions	Exploitation de l'Ecluse de REDON
Niveau de recrutement	Catégorie C
Niveau de rémunération	Sur la base de l'indice minimum de la Fonction Publique Territoriale (Indice Brut 281) ramené le cas échéant, à la journée de vacation et à l'heure de vacation.
Durée	6 mois, durant l'année 2008

c) **Entretien de la voie d'eau**

L'emploi de deux saisonniers pendant 2 mois durant l'été 2008 (Juillet et Août) intervient dans le contexte général de lutte contre les plantes exotiques aquatiques envahissantes sur l'ensemble du Bassin de la Vilaine.

Cette proposition est confortée par les initiatives du département de Loire Atlantique où le Conseil Général subventionne le recrutement de saisonniers pour l'arrachage (retour d'expérience positif de la FDPPMA 44), mais également par le retour d'expérience d'autres structures comme par exemple le Syndicat Mixte EDEN (Erdre).

Les objectifs sont multiples et complémentaires :

1. **stopper** et pourquoi pas, **faire reculer le front de progression** des plantes envahissantes et notamment la jussie, par l'arrachage des petits herbiers qui colonisent de nouveaux secteurs (intervention de l'amont vers l'aval) ;
2. **intervenir de manière très réactive** sur les nouveaux foyers afin de ne pas laisser le temps à ces plantes de s'installer définitivement ;
3. participer à l'**inventaire cartographique** des plantes exotiques aquatiques envahissantes ;
4. participer à la **communication, à l'information** après des personnes rencontrées sur le terrain (pêcheurs, plaisanciers, promeneurs...) en montrant que des actions sont entreprises mais que cette problématique est l'affaire de tous (prévention).

Les secteurs d'action seront notamment :

1. l'Aff, à l'aval de la Gacilly ;
2. L'Oust, à l'aval de Malestroit ;
3. L'Arz, à partir du Marais de la Vacherie ;
4. Le Trévelo, à l'aval du vannage ;
5. La Vilaine, à partir de Guipry ;
6. d'autres secteurs plus amont, en fonction des besoins identifiés ;
7. des douves de marais peu envahies (Rieux par exemple...)

2 AGENTS D'ENTRETIEN DE LA VOIE D'EAU

Nature des fonctions	Arrachage des petits herbiers – Intervention sur nouveaux foyers.
Niveau de recrutement	Catégorie C – Adjoint technique 2 ^{ème} Classe
Niveau de rémunération	Sur la base de l'indice minimum de la Fonction Publique Territoriale (Indice Brut 281) ramené le cas échéant, à la journée de vacation et à l'heure de vacation.
Durée	2 x 2 mois, durant l'année 2008 (Juillet / août)

.../...

2. UNITE « Milieux Aquatiques »

Visites guidées de la Passe à Poissons du Barrage d'Arzal

La plus forte fréquentation touristique sur le barrage d'Arzal pendant la période estivale, et l'intérêt du grand public pour la passe à poissons, imposent de recruter un agent contractuel chargé des visites guidées de cet équipement du barrage.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration de renouveler pour l'exercice 2008, l'emploi non permanent suivant, à prendre en charge sur le Budget Principal de l'I.A.V :

GUIDE ANIMATEUR CONTRACTUEL	
Nature des fonctions	Fonctions de guide, d'animation pédagogique et de surveillances des visites
Niveau de recrutement	Catégorie C - Adjoint technique 2 ^{ème} Classe
Niveau de rémunération	Sur la base de l'indice minimum de la Fonction Publique Territoriale (Indice Brut 281) ramené le cas échéant, à l'heure ou à la journée de vacation.
Période de recrutement.	L'après-midi (4 h) des samedi, dimanche et jours fériés de mai à juin. Tous les après-midi (4 h) du 1 ^{er} juillet au 22 septembre 2008 (du mercredi au dimanche)

3. UNITE « Exploitation de la voie navigable concédée »

Conformément à la loi du 26 janvier 1984 art 3 alinéa 2 et pour pouvoir assurer la continuité du service sur la voie d'eau, il est proposé que le Président puisse faire appel, en cas de besoin avéré, à un contractuel, pour une durée de 4 mois maximum, pour effectuer des travaux d'entretien.

La rémunération afférente serait effectuée sur la base de l'indice minimum de FPT (indice brut 281).

4. UNITE « Administrative et Financière »

Conformément à la loi du 26 janvier 1984 art. 3 alinéa 2 et pour pouvoir assurer la continuité du service administratif, il est proposé que le Président puisse faire appel, en cas de besoin avéré, à un agent, pour une durée de 6 mois maximum, pour effectuer des tâches administratives et occasionnelles d'exécution.

La rémunération afférente serait effectuée sur la base de l'indice minimum de FPT (indice brut 281).

5. UNITE « Politique Territoriale de Bassin »

Dans sa délibération du 2 octobre 2007, le Conseil d'Administration a acté les principales orientations du nouveau plan d'action de prévention des inondations du Bassin de la Vilaine.

Dans ce cadre, il est proposé de développer la mission de réduction de la vulnérabilité (chargé de mission sur une durée de 3 ans) sur des actions d'accompagnement des communes dans l'élaboration de leur Plan Communal de Sauvegarde, de développement de la conscience du risque avec la pose de repères de crues sur le bassin de la Vilaine, de communication, de sensibilisation et de contribution à l'information préventive.

INGENIEUR CONTRACTUEL « Chargé de Mission réduction vulnérabilité risque inondation »
--

Nature des fonctions	Développement d'actions de réduction de la vulnérabilité au risque inondation.
Niveau de recrutement	Catégorie A – Ingénieur Territorial
Niveau de rémunération	Grille indiciaire et régime indemnitaire du grade.
Période de recrutement.	3 ans – du 24 Janvier 2008 au 23 Janvier 2011

6. Stagiaires rémunérés

Il est proposé que le Président puisse faire appel, selon les besoins du service, à des stagiaires rémunérés, à savoir des élèves de l'enseignement supérieur qui doivent, dans leur cursus, accomplir des stages pratiques.

La durée maximum de ces stages cumulés serait de 30 mois.

La rémunération afférente serait calculée sur la base de 88.00 % de l'indice majoré 186.

B- EMPLOIS PERMANENTS

En complément à la délibération du 2 octobre 2007, il est proposé au Conseil d'Administration de procéder à la modification du tableau des effectifs pour permettre un avancement de grade et un reclassement d'agents de l'Institution.

Il est ainsi précisé que les grades actuels seront supprimés du tableau après avancement ou reclassement des agents concernés et avis du Comité Technique Paritaire.

Par ailleurs, il convient de rappeler que, selon une jurisprudence constante du Conseil d'Etat, ces créations d'emplois sont effectuées pour les nécessités du service, et seront donc accompagnées de la définition des tâches de chacun de ces emplois modifiés.

Les propositions sont donc les suivantes :

EMPLOIS	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT (A) OU DE RECLASSEMENT (R)	DATE D'EFFET
Barragiste	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	Adjoint Technique de 1 ^{ère} classe (R)	01.02.2008
Secrétaire	Adjoint Administratif de 1 ^{ère} classe	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} Classe (A)	01.02.2008

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité

- Décide la création de l'ensemble des emplois proposés, dans les conditions évoquées.
- Précise que les crédits correspondants figureront au budget de l'exercice 2008.
- Charge le Président d'accomplir toutes formalités afférentes.

Pour extrait conforme
LE PRESIDENT

Y. MAHE

